**Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques en copropriété**  
  
**Accélérer l’installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les copropriétés du territoire métropolitain… c’est l’objectif de l’accompagnement spécifique proposé par Grenoble Alpes Métropole et l’Agence locale de l’énergie et du climat (Alec) depuis 2022.**

Afin d'accompagner la croissance du marché de la voiture électrique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, Grenoble Alpes Métropole développe les points de recharge des véhicules électriques, dans l’espace public et au sein des copropriétés.

Forte de son expérience d’accompagnement des copropriétés depuis plus de 20 ans sur des projets énergétiques divers, l'ALEC a été missionnée pour accompagner les copropriétés dans leurs projets d’installation d’infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).  
  
Cet accompagnement, neutre et gratuit, est proposé aux copropriétaires, conseils syndicaux, syndics. Il prend la forme de conseils, d’aide technique, d’informations sur les aides financières pour choisir la solution adaptée à chaque copropriété.

Depuis fin 2022, 80 copropriétés se sont inscrites dans le dispositif. En avril 2024, une dizaine de copropriétés sur la métropole grenobloise avaient déjà voté l’installation d’une infrastructure de recharge lors de leur Assemblée Générale.

**Vous souhaitez des informations ou un accompagnement avancé ?**Contactez l’ALEC :  **04 76 14 00 10**    
+ d’infos <https://www.alec-grenoble.org/11200-bornes-de-recharge-irve-.htm>

Affiches, flyers et photos disponibles sur simple demande auprès de theo.kaltechev@alec-grenoble.org